

LE PETIT PATRIMOINE DE MONTIGNAC

La fontaine et le lavoir de Bombareau



Situation

Longitude : 1° 09' 52,7"

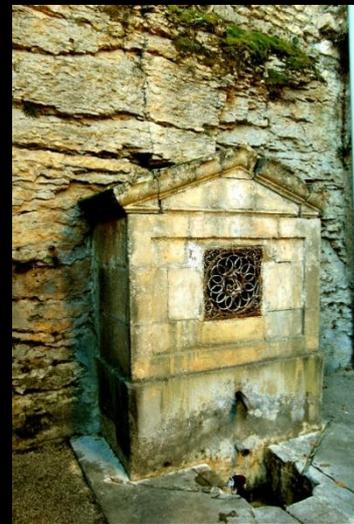
Latitude : 45° 04' 08,9"

Cet ensemble se situe en pleine ville, au fond d'une impasse s'ouvrant rue de Juillet.

Description

La source sourd au fond de l'impasse au pied du rocher. Elle est protégée par une construction en pierre de taille adossée à la paroi rocheuse. Deux dalles moulurées par une doucine forment un toit à deux pentes ménageant une fronton triangulaire en façade. Au-dessous, une ouverture carrée d'une grille

en fer forgé (cachant du grillage de poulailler) scellée permettait d'intervenir éventuellement à l'intérieur de la fontaine. Sur la grille se lit un monogramme formé des lettres J et B enlacées et dont la signification reste obscure. Sur la grille de protection de la fontaine de la Bombarde, on retrouve les mêmes initiales (s'agit-il du forgeron ?) accompagnées de la date 1851 qui pourrait bien être celle de réparations importantes faites à ces fontaines (voir *infra* la délibération de 1846). Dans l'état actuel de l'édifice, il n'est pas possible de voir la structure interne (c'est la raison pour laquelle, dans la coupe, on s'est abstenu de préciser l'épaisseur des murs).



Au pied de ce petit édifice, l'eau de la source se rassemble dans un bassin dont le trop plein sort par un tube au ras du sol (il en existe un autre au-dessus qui n'est plus d'aucune utilité et un troisième tout au fond pour la vidange du bassin). Les tables de lavage étaient en belle pierre, malheureusement recouvertes d'une couche profilée en béton.

L'eau passe ensuite dans le lavoir par des tubes en béton d'assez gros diamètre. À l'autre extrémité du lavoir, une vanne maintient l'eau à un niveau convenable et permet, en la soulevant, de vidanger le bassin de lavage. Les eaux évacuées sont recueillies dans un petit bassin couvert d'une plaque en fonte moulée et ensuite conduites vers la rue par une canalisation enterrée. Il n'a pas été possible de savoir où elles sont amenées (directement à la Vézère ou bien vers la fontaine voisine du bout du monde ?). Le sol, de part et d'autre de la fontaine et du lavoir, est en pente légèrement descendante vers la rue de Juillet.

Historique

Les textes attestent de la grande ancienneté de cette fontaine. Le 7 août 1810, au cours d'une réunion du Conseil municipal, un membre fit remarquer qu'elle était dans un si mauvais état qu'il n'était plus possible d'en puiser de l'eau, preuve de son usage intensif et ancien. Il importait donc aux habitants du quartier de Bombareau qu'elle fût réparée le plus rapidement possible. Le plan était fait et le devis estimatif "[...] dressé par un homme de l'art des susdites réparations [...]" s'élevait à 336 fr. L'assemblée reconnut le bien fondé et l'urgence des réparations. Cependant les travaux furent repoussés jusqu'à ce que le rétablissement des ressources de la commune, alors momentanément insuffisantes, le permît.

Il faut attendre 1837 pour que la fontaine de Bombareau refasse l'objet de débats. Dans la séance du 12 novembre, le Conseil municipal autorisa le maire à faire dresser un devis des dépenses qu'occasionneraient les réparations à faire à la fontaine de Bombareau. Vingt-sept ans s'étaient

écoulés depuis 1810 et on peut légitimement penser, bien que les registres soient muets sur le sujet, que les réparations avaient été faites pendant ce laps de temps puisque la fontaine dont il s'agit ici n'était déjà plus utilisable alors.

Le 6 mai 1838 : *“Monsieur le Maire expose que les fontaines de la ville nécessitent d'urgentes réparations. Il propose de réparer celle dite de Bombareau et celle dite du château”*. Le maire disposait vraisemblablement des devis, mais, face au coût de l'opération : *“un membre propose de nommer une commission pour examiner l'opportunité de ces travaux afin que, sur son rapport, il soit statué ce que de droit.”* Une commission de trois membres fut alors élue à l'unanimité. Elle se mit à la tâche avec zèle et rapidité car le 17 mai suivant : *“La commission chargée de faire un rapport sur la réparation des fontaines de Bombareau et du château présente ses observations et conclut, par l'organe de son rapporteur, à ce que ces travaux soient renvoyés à un autre temps vu l'état peu favorable des finances de la commune.”* Devant le refus de quelques membres de renoncer à ces travaux, le Conseil décida de renvoyer la décision de l'affaire à une prochaine séance. Mais : *“Il demeure arrêté que Monsieur le Maire présentera le tableau des voies et moyens pour fixer le Conseil sur la détermination qu'il devra prendre.”*

Quelques années passèrent où on ne fit rien, à moins que l'on se bornât à des bricolages peu coûteux, au cours desquelles la situation ne fit qu'empirer.

Le 11 octobre 1846 - huit ans donc étaient encore passés - le Conseil nomma divers commissaires pour juger de l'état des fontaines de la ville. Trois furent désignés pour les fontaines de la rue de Juillet, Il fut en outre précisé : *“Messieurs les commissaires doivent se pénétrer que les réparations qu'on désire entreprendre ne sont point de luxe, mais bien d'urgence ; qu'on désire éviter autant que possible la dépense tout en faisant quelque chose de commode et de durable.”* Un délai d'un mois leur était accordé. Le 8 novembre, tous les commissaires firent leur rapport ; tous, sauf trois d'entre eux, ceux de la rue de Juillet. Il est toutefois peu vraisemblable que rien n'y fut fait. On est cependant un peu étonné de ne retrouver, dans les registres, mention de la fontaine de Bombareau qu'à la date du 12 novembre 1881 : *“Mr I... demande au Conseil de se préoccuper de la fontaine dite de Bombareau, près la maison Sauvanet, dont l'état est déplorable. La Commission des Travaux publics est chargée de faire droit à cette demande.”*

La délibération du 13 août 1892 montre que, dans les mois qui suivirent, on fit quelques réparations, au moins pour gagner un peu de temps. En effet, au cours de la séance, *« Un membre du Conseil, se faisant l'interprète de plusieurs habitants du quartier de Bombareau, demande à M. le Maire s'il n'est pas possible de faire réparer la fontaine située à côté de la maison Sauvanet jusqu'au bout de la rue de Juillet, de manière qu'elle puisse avoir un débit suffisant, car, depuis quelques mois, soit que l'eau de la source se perde par des fissures, soit que la construction ait des défauts, cette fontaine a un rendement bien insuffisant pour les habitants de ce quartier. »* À cela le maire répondit que des travaux avaient été faits dans le courant de juillet par les sieurs Lasserre (maçon) et Valdant (cimentier) et que ces deux artisans l'avaient assuré d'avoir fait tout ce qu'il avait été possible de faire pour réparer. Ces réparations, sans doute assez précaires, suffirent cependant pendant les mois qui suivirent car, un long rapport sur l'état des fontaines présenté au Conseil le 20 septembre 1893 par monsieur Pautauberge laisse comprendre que celle de Bombareau se trouvait dans un état convenable.

Cela ne dispensa pas d'envisager pour plus tard des aménagements beaucoup plus lourds financièrement. Ils furent effectivement faits dans les mois ou les années qui suivirent, mais nulle trace n'en a été laissée dans les documents. Cependant la lecture des registres des délibérations nous permet de savoir peut-être ce qui avait été fait. En effet, à la date du 16 mai 1920, on peut y lire : *“Le maire fait remarquer que les trottoirs qui entourent la fontaine de Bombareau et le lavoir qui y fait suite, étant en ciment et en pente un peu trop rapide, sont glissants et ont failli, à plusieurs reprises, causer des accidents sérieux.*

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'y remédier.” Un lavoir avait donc été construit, des trottoirs aménagés. Ils sont aujourd'hui en cailloux lavés enrobés de ciment et en pente très douce. On a donc détruit ou, plus vraisemblablement, rechargé les anciens. Car l'élévation du niveau du sol a obligatoirement entraîné celle des tables de lavage, comme l'atteste la couche profilée de béton qui recouvre les anciennes pierres (voir *supra* la description écrite).

À quelques détails près, l'ensemble de la fontaine et du lavoir de Bombareau doit se trouver de nos jours dans un état voisin de celui qu'il prit peu de temps après 1920.